



## **ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

### **PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19**

Cette organisation vise à préciser les modalités d'accueil des enfants au centre de loisirs dans le respect du protocole sanitaire national défini par les décrets n°2020-293 du 23 mars 2020 et n°2020-663 du 31 mai 2020. Ce protocole est destiné à l'ensemble des personnels (encadrants, parents, enfants, personnels municipaux...) intervenant au sein du centre de loisirs à compter du 12 mai 2020 jusqu'à nouvel ordre.

L'accueil des enfants et leur prise en charge reposent sur sept principes généraux :

- Le maintien de la distanciation physique,
- L'application des gestes barrières,
- La limitation du brassage des personnes,
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel,
- L'information, la communication et la formation,
- L'utilisation des locaux et l'organisation des temps d'animation en n'oubliant pas l'essence de notre métier,
- L'évaluation du dispositif.

Les règles de sécurité pour le périscolaire (matin, soir, mercredis) et l'extrascolaire (vacances estivales) seront exactement les mêmes que celles sur le temps scolaire avec l'application de toutes les mesures sanitaires définies par décrets.

#### **I. ACCUEIL DES ENFANTS :**

Depuis le 3 juin 2020, le centre de loisirs accueille tous les enfants. Toutefois, une **priorité** est donnée aux enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire (liste arrêtée par décret). Cette mesure reste valable jusqu'à nouvel ordre.

##### **1. Le rôle des parents :**

Les familles jouent un rôle essentiel dans l'accueil des enfants au sein de l'ALSH.

Nous vous demanderons de ne pas mettre vos enfants en cas d'apparition de symptômes liés au Covid-19 (voir la liste dans le point **VIII. Cas suspect Covid-19**) chez l'enfant ou au sein de votre entourage. De plus, **vous devez impérativement en avertir la direction.**

Chaque matin, vous devrez prendre la température de l'enfant avant le départ pour le centre. En cas de fièvre supérieure à 38°C (ou de symptômes), vous devez garder votre enfant (et informer la direction). Le retour de l'enfant « malade » sera accepté à condition d'avoir un certificat médical assurant qu'il est en mesure de revenir dans la structure.

Avant son arrivée au centre, l'enfant devra être passé aux toilettes et s'être bien lavé les mains.

**De plus, vous devez fournir à votre enfant dans un sac à son nom :**

- Une boîte de mouchoirs jetables,
- Une bouteille ou gourde d'eau au nom de l'enfant,
- Une trousse avec du matériel (stylo, crayon à papier, gomme, colle, ciseaux et si possible feutres et crayon de couleurs),
- Un sac avec des jeux individuels de la maison,
- Drap, doudou, couverture... pour la sieste des moins de 6 ans,
- Un change pour les moins de 6 ans.

**2. Modalités d'accueil :**

Tous les enfants doivent être inscrits au préalable (voir point **II. Inscription**).

**Le port du masque est obligatoire pour les enfants de plus de 11 ans.** C'est vous, parents, qui devez les fournir (2 par jour).

Les enfants sont répartis en fonction de leur âge, de leurs besoins et des conditions d'inscriptions (à la semaine, à la journée...).

Chaque enfant arrivera à l'heure prédéfinie par les parents, ces derniers le laisseront au niveau du marquage au sol et celui-ci viendra se ranger dans la zone que l'animateur lui aura indiquée.

Ensuite les enfants seront accompagnés aux toilettes, puis dans leur salle d'activités en respectant les gestes barrières et la distanciation physique.

**II. INSCRIPTIONS :**

Pour respecter aux mieux l'ensemble des mesures sanitaires dans l'organisation de l'accueil pour cet été 2020, les inscriptions se dérouleront via des permanences **à compter du 15 juin jusqu'au 24 juin 2020** :

- Par messagerie internet à l'adresse suivante : [serviceenfancecaromb@yahoo.com](mailto:serviceenfancecaromb@yahoo.com)
- Par téléphone au 06 82 22 19 13 et uniquement les mardis et jeudis après-midi de 14h à 18h.

Les modalités d'inscriptions restent inchangées. Pour rappel, vous devez fournir **un dossier complet avant le 30 juin 2020 et la feuille d'inscriptions avant le 24 juin 2020** (téléchargeables sur le site de la commune) et déposer le tout dans la boîte aux lettres de l'ALSH, Avenue Charles de Gaulle.

Vous pouvez inscrire vos enfants à la journée, à la demi-journée (matin ou après-midi) avec ou sans repas. L'amplitude d'ouverture de la structure reste de 7h30 à 18h. Toutefois, afin d'éviter le brassage d'enfants préconisé dans le protocole national :

- Les horaires d'arrivée des enfants le matin seront : 7h30, 8h00, 8h30 ou 9h00.
- Les horaires de départ des enfants le midi seront : 12h00 ou 12h30.
- Les horaires d'arrivée des enfants l'après-midi seront : 13h30 ou 14h00.
- Les horaires de départ des enfants le soir seront : 16h30, 17h00, 17h30 ou 18h00.

**Les heures d'arrivée et de départ devront obligatoirement être précisées sur la feuille d'inscriptions par vos soins.**

Afin de respecter au mieux ce protocole, **nous n'accepterons pas de changements de dernière minute et nous ne prendrons pas d'inscriptions en dehors des permanences, sauf cas exceptionnel et au bon jugement de la direction.**

**Toutes absences, sauf cas exceptionnel avec justificatif, seront facturées.**

### **III. LE PERSONNEL :**

Le personnel de la structure comprend une équipe de direction (directrice et adjointe de direction), d'une équipe d'animation (animateurs diplômés du BAFA ou stagiaires) et des agents municipaux pour l'entretien des locaux et la préparation des repas.

La structure fait appel à des intervenants extérieurs afin de varier les activités et permettre aux enfants de découvrir d'autres activités et de leur rendre leurs vacances agréables.

**Le port du masque est obligatoire pour tout le personnel encadrant (direction et animation) et pour le personnel au contact des enfants (intervenants, agents municipaux).**

### **IV. L'AMENAGEMENT DES LOCAUX :**

#### **1. Les salles d'activités :**

Pour respecter la distanciation physique, chaque salle est organisée afin d'accueillir dix enfants. Les déplacements au sein de la salle seront limités au maximum.

Tous les jours, avant l'arrivée des enfants, les salles seront aérées au moins 15 minutes, nous laisserons le plus souvent possible les fenêtres ouvertes si le temps le permet.

Contrairement au fonctionnement habituel, la bibliothèque, les jeux, le matériel d'activités ne sera plus en « libre-service ». Au préalable, l'équipe d'animation aura préparé des mallettes avec du matériel, disposées dans chaque salle afin de pouvoir proposer des activités en adéquation avec la crise sanitaire.

Les tables des enfants pourront être étiquetées.

En ce qui concerne le prêt du matériel : l'enfant qui empruntera le matériel du centre aéré l'aura pour la journée entière. Chaque soir, les animateurs désinfecteront le matériel utilisé ou le mettront « en quarantaine » dans la salle prévue à cet effet pendant 5 jours.

Toutes les salles d'activités seront équipées de distributeurs de solution hydroalcoolique.

#### **2. Le dortoir :**

Pour les enfants de moins de 6 ans qui ont besoin de faire la sieste, le réfectoire sera réorganisé afin de pouvoir les accueillir en respectant les conditions du protocole sanitaire.

Comme habituellement, chaque enfant aura son propre lit étiqueté à son nom. Pour la désinfection, si l'enfant est présent tous les jours, son lit sera désinfecté une fois par semaine, si l'enfant ne reste pas tous les jours son lit sera désinfecté après son utilisation.

**Il vous est demandé de fournir le drap et (ou) la couverture de votre enfant dans un sac au nom de l'enfant. En fin de semaine, nous vous les remettrons afin que vous les laviez.**

### 3. Les sanitaires :

A l'école élémentaire, nous avons deux blocs sanitaires. Le bloc 1 sera réservé aux enfants de moins de 6 ans et le bloc 2 pour les plus de 6 ans.

Les sanitaires seront nettoyés et désinfectés deux fois par jour par les agents d'entretien. Cependant, à chaque passage d'un enfant, l'animateur devra désinfecter le sanitaire, les poussoirs de chasse d'eau et robinet après utilisation.

Afin d'éviter les croisements et les rassemblements d'enfants dans les blocs sanitaires, les enfants attendront leur tour soit dans leur salle, si la disposition le permet, soit dans la cour sur les marquages au sol. Les enfants devront se laver les mains avant et après être passés aux toilettes.

### 4. La pause méridienne :

A ce jour, nous envisageons deux possibilités et nous vous tiendrons informés au plus tôt de la solution choisie.

Dans les deux cas, les enfants passeront aux sanitaires avant le repas avec lavage de mains et après le repas. De plus, ils mangeront dehors. En cas de pluie ou autre... ils prendront leur repas dans leur salle d'activités avec une désinfection des tables avant et après leur repas.

#### a) Pique-nique apporté par les parents :

Le pique-nique devra être préparé par vos soins et mis dans un sac « glacière » au nom de l'enfant avec un glaçon type « pingouin ». Ce repas ne devra pas avoir besoin d'être ni réfrigéré ni réchauffé. L'enfant devra être en mesure de prendre son repas en total autonomie. Les enfants seront installés dans la cour en respectant la distanciation physique.

#### b) Repas froid fourni par la structure :

Le personnel de cantine prépare et sert un repas froid (recommandé par le protocole) aux enfants dans le respect des gestes barrières. Ces derniers seront assis à table en respectant la distanciation physique pour déjeuner avec couverts et assiettes fournis par la structure. Toutefois, les enfants prendront obligatoirement leur bouteille ou gourde d'eau pour éviter toute manipulation de matériel (pot à eau...) Selon les effectifs, nous pourrions mettre en place deux services...

## V. LES ACTIVITES :

Les activités proposées seront principalement des activités « individuelles » sans interaction entre groupes. Elles pourront être d'ordre manuelle, physique ou culturelle, mais toujours ludiques dans le respect des gestes barrières et de la distanciation physique. Chaque activité proposée a fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard des mesures liées au Covid-19.

Toutes les activités même celles de plein air se tiendront dans l'enceinte de l'école élémentaire ou aux alentours. Pour les activités physiques, les enfants devront se tenir à 2 mètres les uns des autres.

**Le programme d'activité**, n'étant pas arrêté à ce jour, vous sera communiqué ultérieurement. Toutefois, nous prévoyons des activités manuelles mais aussi des interventions autres comme le théâtre, la danse, le tennis.... **Notre principale volonté est bien entendu de faire en sorte que vos enfants passent des vacances les plus épanouissantes possibles.**

## VI. LE NETTOYAGE ET LA DESINFECTION :

La commune doit :

- Réaliser un plan de nettoyage quotidien des locaux et à minima deux fois par jour pour les sanitaires et les zones points de contact...,
- Aérer les salles avant l'arrivée des enfants,
- Veiller à l'approvisionnement permanent en savon liquide, papier essuie main jetable, gel hydroalcoolique pour le personnel,
- Veiller au respect des consignes de sécurité liées à l'utilisation des produits de nettoyage.

Les équipes de direction et d'animation doivent :

- Veiller à ce que les sanitaires soient désinfectés entre chaque passage,
- Aérer les salles au maximum et sur la pause méridienne,
- S'assurer que le matériel utilisé ou touché par les enfants soit désinfecté directement (mobilier, jeux, matériel d'un copain, matériel pédagogique de la journée, équipements sportifs...)
- Veiller au nettoyage approfondi d'un matériel qui devra être transféré d'un enfant à un autre...

## VII. JOURNEE TYPE :

- **Accueil du matin** : Arrivée selon l'horaire d'inscription (7h30, 8h00, 8h30 ou 9h00). Les parents laisseront, au niveau du marquage au sol leur enfant qui sera récupéré par l'animateur d'ouverture. L'enfant se placera dans les zones d'accueil (marquage au sol) sous la surveillance de l'animateur en attendant les copains. Puis l'animateur accompagnera les enfants, en respectant la distanciation physique, aux toilettes puis dans leur salle d'activités respective où ils seront placés par l'animateur. Pendant ce temps d'accueil, l'animateur « référent » proposera différents ateliers (lecture à voix haute, dessins, jeux personnels...).
- **Matinée** : Il y aura un roulement entre les différents groupes afin que tous les enfants puissent jouer dehors et participer à toutes les activités mises en place avec des intervenants extérieurs.
- **Repas** : (Voir le point 4. La pause méridienne)
- **Temps calme** : Les moins de 6 ans qui ont l'habitude de faire la sieste la feront (voir point 2. Le dortoir), pour les autres, un temps calme dans leur salle d'activité sera mis en place (lecture, petits jeux calmes menés par l'animateur).
- **Après-midi** : Reprise des activités, roulement intérieur-extérieur.
- **Goûter** : Passage aux toilettes, installation des enfants dans la cour (ou salle d'activité en fonction de la météo), passage à nouveau aux sanitaires puis retour aux activités.
- **Accueil du soir** : Comme pour les arrivées, il y a des heures de sorties prédéfinies (16h30, 17h00, 17h30 ou 18h). L'animateur de fermeture accompagnera le groupe d'enfants en respectant la distanciation physique et remettra l'enfant au parent.

## VIII. CAS SUSPECT COVID-19 :

1. **L'enfant** : qui présentera des symptômes liés au Covid-19 (*tels que toux, éternuements, essoufflements, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, fièvre supérieure ou égale à 38°C*) sera isolé dans une salle, qui habituellement est utilisée pour le périscolaire du matin.

**Cette salle sera interdite à toute personne mise à part l'équipe de direction.**

Les consignes à tenir sont :

- Informer l'équipe de direction qui prendra en charge l'enfant.
- La direction isole l'enfant dans la salle prévue à cet effet et lui met un masque.
- Prise de température de l'enfant.
- La direction appelle les parents et attend leur arrivée avec l'enfant.
- A l'arrivée des parents, la procédure à suivre leur sera rappelée.
- La direction avertit la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) pour information et avoir les directives suivantes.
- Mise en œuvre du processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Le retour de l'enfant sera accepté, au sein de la structure, **à la seule condition d'avoir un certificat médical assurant qu'il est en mesure de revenir dans la structure.**

2. **L'adulte** : (encadrant ou personne participant à l'accueil) qui présentera des symptômes liés au Covid-19 devra être mis à l'isolement et à un retour à son domicile. La DDCS sera prévenue pour information et donner les directives à suivre. Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Dans ce cas, l'adulte n'occupera plus ses fonctions auprès des enfants et pour son retour il devra fournir **un certificat médical assurant qu'il est en mesure de reprendre ses fonctions au sein de la structure.**

Suite à un cas suspect, la salle d'isolement sera, par les agents d'entretien, nettoyée et désinfectée selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

Ce protocole est susceptible d'évoluer en fonction des directives gouvernementales. Il est établi afin de respecter les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Service Enfance-Jeunesse.

---

**A joindre obligatoirement à l'inscription.**

Je soussigné(e), .....Responsable légal de  
l'enfant..... avoir pris connaissance du protocole de  
l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Fait à ....., le .....

Signature du Responsable légal